

Procès-verbal de l'Assemblée communale du mercredi 6 décembre 2016

Présidence : M. Martial Wicht, Syndic

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juin 2016
2. Planifications financières communales 2017-2021
3. Budget 2017
 - 3.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
 - 3.2. Investissement et financement : Pont CFF – La Charrière, assainissement conduite eau potable et mise en séparatif eaux usées
 - 3.3. Investissement et financement : Achat de compensation de mise en zone
 - 3.4. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
4. Règlement relatif à la distribution d'eau potable - modification eau de chantier
5. Convention aménagement routier carrefour Ch. de la Gare et route d'Onnens
6. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

Chaque membre du Conseil communal donne à tour de rôle des informations dans leurs dicastères.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 15 novembre 2016, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 15 novembre 2016
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 46 du 18 novembre 2016
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 110 dès le 28 novembre 2016, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le mardi 6 décembre 2016 avec 1'859 citoyens ayant le droit de vote. Au 6 décembre 2016, notre village compte 2'610 habitants.

Il donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Depuis l'envoi du tout-ménage et la réception du journal l'Ecureuil, le Conseil communal a rectifié l'intitulé du point 3.2 de l'ordre du jour, soit : Investissement et financement : Pont-CFF – La Charrière au lieu du giratoire carré. Ce rectificatif provient d'une information relative à la priorité des travaux de réfection sur la route cantonale, reçue par le Canton après l'envoi de l'ordre du jour.

Formellement, l'Assemblée communale doit approuver ce rectificatif dans l'ordre du jour. M. le Président précise que le montant de l'objet n'est pas modifié et qu'il s'agit également de la mise en séparatif ainsi que du remplacement de la conduite d'eau potable, soit CHF 690'000.00 TTC.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote pour le rectificatif de l'objet 3.2 de l'ordre du jour.

Au vote à main levée, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. L'enregistrement est gardé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : M. Jean-Marc Schorderet (y.c. table du C.c.)
- Secteur 2 : Mme Catherine Brodard
- Secteur 3 : M. Alexandre Salzmänn
- Secteur 4 : M. Jean-Daniel Gendre

M. Jean-Marc Schorderet est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **108 participants dont 108 ayant le droit de vote.**

Hormis le rectificatif de l'intitulé de l'art. 3.2 voté précédemment et approuvé par l'Assemblée communale, aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juin 2016

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 1^{er} juin 2016 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Point 2 Planifications financières communales 2017-2021

M. Jean-Noël Gendre présente les planifications financières de fonctionnement et d'investissements de notre Commune. Celles-ci ont été expliquées à la Commission financière.

M. Jean-Noël Gendre donne différentes informations sur la planification des investissements à long terme. Il donne également plusieurs explications sur la planification financière du fonctionnement prévue pour les années 2017-2021.

M. Jean-Noël Gendre informe qu'il s'agit d'un outil de conduite du Conseil communal qui doit être mis à jour au moins une fois par année ; il est sans cesse en évolution. Ce n'est pas un exercice de style, il renseigne l'autorité communale sur sa capacité d'investissement et oblige à fixer des priorités.

Il doit intégrer les frais financiers de la planification des investissements.

L'évolution des charges et revenus du fonctionnement n'est pas toujours facile à estimer (dépenses liées cantonales et régionales - modifications de bases légales – évolution de la population avec profils des nouveaux contribuables, etc...).

M. Jean-Noël Gendre commente l'évolution de la marge nette d'autofinancement prévisionnelle 2017-2021.

Pour l'élaboration de cette planification financière du fonctionnement, il a été tenu compte des points suivants :

- incidence de la nouvelle péréquation financière (nouvelle répartition des tâches Canton-Communes)
- prise en considération des derniers chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées
- intégration des charges financières des futurs investissements planifiés
- évolution prudente des rentrées fiscales ordinaires.

M. Jean-Noël Gendre précise que les montants des investissements sont conséquents et que l'endettement par habitant est très bas. Le Conseil communal souhaite profiter des taux favorables du marché pour réaliser ces investissements lesquels sont indispensables à la préservation d'infrastructures de qualité et au développement de nouvelles qui favoriseront la qualité et la bonne marche des affaires communales.

De plus, il est annoncé que cette planification financière sera affinée en fonction des investissements projetés par le Conseil communal et qui devront être soumis à votation lors de prochaines Assemblées communales, en collaboration avec la Commission financière qui sera amenée à donner son préavis.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Jacques Friboulet pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie à deux reprises pour examiner la planification financière 2017-2021. Elle relève les discussions fructueuses et la bonne collaboration qu'elle a pu entretenir avec le Conseil communal.

Elle souligne la situation particulière de la commune en raison des investissements très importants qui sont prévus sur la période 2017-2021.

Elle a demandé au Conseil communal de fixer des priorités et d'établir des scénarios en fonction de la pertinence des projets et de la capacité financière de la commune.

Au total, le Conseil communal a planifié un montant global d'investissements de Frs 38'576'000 pour les années 2017 à 2021. Le montant des investissements nets prévus (Frs 19'132'500.00) est conforme à la capacité totale d'investissement calculée par le Service des communes.

La Commission financière souligne que le Conseil communal a accepté d'établir des scénarios pour les années 2018-2022 au vu des résultats des comptes 2016.

Compte tenu de tous ces éléments, la Commission financière préavis favorablement la planification financière établie par le Conseil.

En conclusion, M. Jean-Noël Gendre relève que la planification financière communale est mise à jour annuellement et qu'elle sert d'outil de pilotage. Il précise que la loi sur les communes prévoit que l'Assemblée doit en prendre connaissance.

Point 3 Budget 2017

3.1 Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements

Les budgets 2017 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil 110.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente le budget des investissements et celui du fonctionnement. Au moyen d'une présentation Powerpoint, il donne plusieurs informations sur le calcul de ces budgets.

M. Jean-Noël Gendre confirme les centres de charges suivants dans ce budget 2017 :

- la somme de CHF 1.00/par habitant est versée à Fribourg-Solidaire
- la suppression de la participation à la BRA
- la nouvelle clé de répartition des frais d'exploitation de la STEP de Villars-sur-Glâne passant d'environ 8% à 13% (y compris la taxe sur les micropolluants)
- l'acquisition d'un véhicule électrique édilitaire
- l'acquisition de matériel informatique nécessaire à la sécurisation, à l'hébergement et à la mise à jour de certains logiciels.

Plusieurs informations sont aussi données sur la nouvelle péréquation financière qui influence positivement notre budget de fonctionnement. L'évolution des indicateurs financiers de la Commune est également présentée.

Il précise que le budget contient des positions qui auraient pu faire l'objet de demande de crédits mais qui seront financées par le compte de fonctionnement de l'année budgétaire. Les honoraires d'études servent à mettre en valeur des objets publics qui peuvent avoir une composante privée. Dans ce dernier cas, les montants seraient refacturés en temps voulu au bénéficiaire.

Le budget de fonctionnement se solde par un excédent de produits de CHF 57'090.00. Le budget des investissements présente un excédent de charges de CHF 10'717'500.00.

3.2. Investissement et financement : Pont CFF – La Charrière, assainissement conduite eau potable et mise en séparatif eaux usées

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 110.

Comme annoncé en début d'Assemblée, l'intitulé de cet objet a été rectifié.

M. le Président passe la parole à M. Bernard Kolly, conseiller communal en charge du dicastère des eaux, pour la présentation de cet objet.

La conduite d'eau potable communale, allant du pont CFF jusqu'à la Charrière, est très ancienne, probablement plus de 60 ans. Elle fait partie de la colonne vertébrale de la distribution d'eau potable de notre commune.

Sur la route cantonale, un tapis phono-absorbant va être posé d'ici 2018 au plus tard ; de ce fait, il est opportun de prévoir le remplacement de la conduite ainsi que de procéder au remplacement de deux bornes d'hydrante.

De par la révision du PGEE, il est également prévu la réalisation d'un collecteur d'assainissement des eaux usées afin de permettre la mise en séparatif du secteur concerné. Actuellement, l'évacuation des eaux se fait en mode unitaire.

Ce projet dont le coût est estimé à CHF 690'000.00 TTC permettra de remplacer une conduite d'alimentation en eau potable largement amortie. De ce fait, il n'y aura plus à intervenir sur la route cantonale pour de nombreuses années.

La pose d'un collecteur eaux usées permettra la mise en séparatif du secteur concerné conformément à la réglementation en vigueur. Le collecteur existant des eaux mixtes sera lui dédié à l'évacuation des eaux claires.

Un emprunt sera contracté pour assurer le financement de cet objet qui représente un investissement de CHF 690'000.00 TTC (CHF 645'000.00 HT). L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 38'700.00.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Jacques Friboulet pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

3.2 Investissement et financement : pont CFF - La Charrière, assainissement conduite eau potable et mise en séparatif eaux usées.

La conduite d'eau potable, allant du pont CFF jusqu'au Chemin de la Charrière, est très ancienne, probablement plus de 60 ans. Elle est essentielle à la distribution d'eau potable dans la commune.

Sur la route cantonale, un tapis phono-absorbant sera posé d'ici la fin de 2018; de ce fait, il est opportun de prévoir le remplacement de cette conduite ainsi que de deux bornes d'hydrante.

Par ailleurs, la réglementation en vigueur nous oblige à prévoir la séparation de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires. Il est donc prévu, dans le cadre de ces travaux, la mise en place d'un collecteur supplémentaire pour les eaux usées.

Cet investissement est estimé à Frs 690 000.00 TTC. Il doit permettre de ne plus intervenir sur la route cantonale durant de nombreuses années. Il sera financé par emprunt.

La Commission financière le préavise favorablement.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'investissement de CHF 690'000.00 prévu pour le Pont CFF – La Charrière, assainissement conduite eau potable et mise en séparatif eaux usées. Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt.

3.3. Investissement et financement : Achat de compensation de mise en zone

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 110.

M. le Président rappelle la situation réglementaire avec la pré-votation du 03.03.2013 jusqu'à ce jour avec la mise en place du PAL cantonal.

La nouvelle LAT exige que tout changement d'affectation de terre agricole (mise en zone à bâtir ou d'intérêt général) doit être compensé par un dézonage (sortie de la zone à bâtir) sur le territoire communal ou cantonal.

Conformément à cette exigence réglementaire, le changement d'affectation du terrain communal à la route d'Onnens doit être compensé par le dézonage, ailleurs

sur le territoire cantonal puisque la commune ne dispose pas de terrain qui puisse être sorti de la zone à bâtir ou d'intérêt général.

La commune de Neyruz a déjà bénéficié d'un tel échange pour la mise en zone du Clédard. La commune de Villeneuve FR qui dispose d'une vaste zone industrielle sur des terres SDA qu'elle va rendre à l'agriculture. Pour cette raison, elle offre la possibilité d'acquérir des « droits de mise en zone ». Le processus consiste à établir une convention entre les deux communes concernées qui fixe les modalités de la transaction. Ensuite, les deux communes procèdent à la mise à l'enquête publique, une pour le dézonage et l'autre pour la mise en zone. Au terme du processus, soit environ deux années plus tard, si la mise en zone est effective, les termes de la convention sont applicables.

M. le Président déclare qu'une récente décision du mois d'octobre 2016 du Tribunal cantonal suite à un recours de la Confédération, a fait changer les chiffres indiqués dans le journal l'Ecureuil. En effet, le Tribunal cantonal a fait un arrêt sur la mise en zone des SDA (surface d'assolement). L'arrêt prévoit que la SDA ne peut être compensée qu'avec des surfaces dans l'agriculture ce qui n'était pas le cas auparavant. Dès lors, l'effet a été rapide pour notre commune puisque le périmètre réservé pour ce changement de zone a été réduit.

Notre commune avait négocié une surface de 10'000 m² avec la Commune de Villeneuve qui est dès lors réduite à 4'476 m. Les négociations ont permis d'obtenir un prix à CHF 19.00/m².

Pour Neyruz, cela signifie un engagement toutefois sans sortie de liquidités avant le terme du processus. Cela nous permet de trouver un acquéreur pour le terrain, lequel aura la valeur du terrain à bâtir. Financièrement, c'est une très bonne opération pour la commune.

Ainsi, le Conseil communal a approuvé ce processus. Il demande à l'Assemblée de donner son approbation pour finaliser la convention avec Villeneuve.

Un emprunt sera, en temps opportun, contracté pour assurer le financement de cet objet qui représente un investissement de CHF 86'000.00. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 4'340.00.

M. le Président passe la parole à M. Laurent Torche pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Lors de ses réunions des 9, 21 et 28 novembre, la Commission financière a examiné l'objet 3.3 de l'ordre du jour, à savoir l'achat de compensation de mise en zone au titre d'investissement et de financement.

Est soumise à approbation de l'Assemblée communale la finalisation d'une convention avec la Commune de Villeneuve (FR) devant permettre à la Commune de Neyruz de procéder au changement d'affectation -mise en zone constructible de terrain agricole (en partie propriété communale et en partie en possession privée) à la route d'Onnens. Conformément à la phase transitoire suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), de tels changements de zone doivent en effet être compensés ailleurs sur le territoire cantonal si la commune concernée ne dispose pas de terrain qui puisse être sorti de la zone à bâtir, ce qui est le cas à Neyruz.

En l'occurrence, il s'agit d'acheter à Villeneuve des droits de mise en zone portant sur 4.476 mètres carrés au prix de 19 francs le mètre carré, soit un investissement de quelque 86'000 francs qui sera opéré le moment venu par un emprunt.

La Commission financière constate que les terrains de la route d'Onnens sont bien situés, ce qui leur confère une haute valeur stratégique. Sous l'angle de l'aménagement du territoire, le changement d'affectation attendu porte sur une zone sise à proximité immédiate du cœur du village, ce qui correspond mieux à l'esprit de la nouvelle LAT que s'il s'agissait d'une mise en zone à bâtir aux extrémités ouest ou est de la commune. Un changement d'affectation est donc envisageable.

Sur un plan financier, il s'agit assurément d'une très bonne opération pour la Commune. Le tarif négocié avec Villeneuve, soit 19 francs le mètre carré, est particulièrement avantageux eu égard au prix du marché actuel du terrain à bâtir à Neyruz, qui plus est en zone village. Il est quasiment certain que la Commune pourra vendre les terrains qui sont en sa possession à la route d'Onnens à un prix beaucoup plus élevé, une fois le changement d'affectation entré en force, ce qui devrait assurer des rentrées financières bienvenues pour la Commune.

Il faut souligner que l'investissement correspondant aux modalités de la convention soumises à l'Assemblée n'interviendra qu'une fois la mise en zone effective, soit d'ici environ deux ans selon les estimations du Conseil communal.

Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne un préavis favorable à cet objet.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

- **Mme Marguerite Friboulet** relève qu'il s'agit d'un beau projet, d'une belle et habile négociation mais se demande si l'Assemblée souhaite que le village s'agrandisse encore. Elle souhaiterait que les autorités communales prennent le temps de la réflexion. Sur le même sujet, **Mme Yvette Mettraux** commente l'art. 3 de la LAT notamment sur la préservation du paysage et de réserver à l'agriculture suffisamment de bonnes terres cultivables. **M. le Président** leur répond qu'il prend note de leur intervention et précise que l'on parle de 4'500 m².

→ En réponse à **M. Daniel Mettraux** qui rappelle l'article paru au printemps dans La Liberté avec une carte qui mentionnait que Neyruz a trop de zones à bâtir, **M. le Président** indique que la carte comportait tout ce qui est construit dans le village et tout ce qui a été mis au Plan Directeur. Le tout était effectivement surdimensionné et les Autorités en avait totalement conscience, car il s'agissait d'intentions et non pas de mise en zone à bâtir réelle. Actuellement, cette carte ne correspond plus à la réalité.

- **Mme Emilie Dumas**, nouvelle habitante depuis 2 ans, constate que les infrastructures n'évoluent pas aussi vite que les nouvelles constructions en citant en exemple la déchetterie ou par le manque de places en crèche. Elle craint une augmentation des coûts à l'avenir. **M. le Président** rappelle qu'il s'agit de valoriser ce terrain communal pour le bien de la caisse communale.

→ En réponse à **M. Fabien Mettraux** qui souhaite connaître le nombre de m² pour la commune, **M. Martial Wicht** indique que la parcelle communale représente l'essentiel, il y a 127 m² propriété de tiers qui compense partiellement les m² de la surface en zone SDA de la parcelle communale et le solde correspond à deux parcelles privées représentant moins de 1'000 m² de 160 ares.

- **M. Fabien Mettraux** souhaite savoir avec les prévisions de la révision du nouveau PAL, combien la commune dispose de m² et si tous les quotas seront utilisés pour remplir les normes. **M. le Président** indique qu'il n'est pas en mesure ce soir de répondre puisqu'il ne connaît pas encore les chiffres.

- **M. Joseph Emmenegger** relève que la parcelle en question est proche du centre du village et qu'il est raisonnable, comme l'a relevé la Commission financière dans son rapport, de soutenir le changement contrairement à d'autres zones très éloignées du centre du village qui pourraient être à l'avenir dézonées.

- **M. Marc Maillard** relève que cette zone de plus de 4'000 m² peut accueillir de l'artisanat et donc des emplois. Il soutient cet achat de compensation.

→ En réponse à **M. Olivier Pillonel** qui propose que si l'Assemblée accepte l'objet, on pourrait envisager un engagement du Conseil communal, comme un moratoire, de ne pas construire trop vite, par exemple dans un délai de dix ans, **M. Martial Wicht** répond que le processus de changement de mise en zone dure déjà près de deux ans. Le risque avec ce moratoire, c'est que le marché qui est favorable aujourd'hui ne le sera peut-être plus au moment où le terrain pourra être valorisé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité (61 oui / 36 non) l'achat de compensation de mise en zone. Le financement de cet investissement sera en temps opportun prévu par un emprunt.

3.4. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour les explications données sur les budgets. Avant le vote final sur le budget 2017, il passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Le 9 novembre dernier, la Commission financière s'est réunie avec des représentants du Conseil communal et de l'Administration communale pour examiner les budgets de fonctionnement et d'investissements élaborés par le Conseil communal pour l'année 2017. Elle s'est réunie ensuite à deux autres reprises les 21 et 28 novembre 2016 pour analyser dans le détail les documents transmis.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement se solde par un excédent de produits de frs 57'090.

Le total des charges s'élève à frs 10'945'830. Par rapport au budget 2016, nous relevons une augmentation des charges totales de l'ordre de 8,08%.

Les dépenses liées cantonales progressent de 5,35% alors que celles provenant des Communes et Associations de Communes augmentent de 7,38%.

Sur ce dernier point, la Commission financière recommande au Conseil communal d'apporter une attention particulière aux Associations de Communes génératrices de charges liées conséquentes. Neyruz étant une Commune contributrice très importante dans ces Associations intercommunales, elle se doit d'être représentée dans les organes dirigeants afin de limiter et de veiller au maximum à une explosion des coûts. Nous en voulons pour preuve l'augmentation de plus de 19,36% du budget du Service intercommunal de l'aide sociale et des aides matérielles y relatives par rapport aux comptes 2015.

Les autres charges d'exploitation communales s'accroissent, quant à elles, en moyenne de plus de 10%.

Si l'augmentation de plusieurs charges sont dues en partie à l'accroissement de la population, d'autres sont aussi la conséquence de coûts d'études à caractère unique et liés aux projets d'extension du village et de l'aménagement du territoire communal. D'importants montants sont prévus en 2017 sous les positions budgétaires des honoraires d'études. La Commission financière soutient ces études jugées nécessaires à un moment clé où nos Autorités communales doivent faire des choix importants sur le futur développement de notre Commune.

Finalement, nous relevons que les centres d'autofinancement, soumis à des contraintes réglementaires, notamment quant à leur financement, sont équilibrés à raison de :

- 99,88% pour l'approvisionnement en eau potable
- 64,88% pour la protection des eaux
- 71,74% pour les ordures ménagères.

A ce sujet, l'évolution des bases légales et des coûts relatifs à ces centres de charges devraient amener le Conseil communal à des réflexions sur le niveau des taxes facturées aux contributeurs.

Concernant les produits, ils s'élèvent au total à frs 11'002'920. Ceux-ci progressent de 8,59% par rapport au budget 2016.

Cette évolution positive est principalement due aux recettes des impôts ordinaires qui ont été calculées sur la base des statistiques du Service cantonal des contributions d'une part, et de l'évolution du nombre de contribuables neyruziens d'autre part. Ces recettes fiscales augmentent de frs 538'300 par rapport au budget 2016, soit de 8,40%.

Les impôts irréguliers s'élèvent à frs 350'000. Ils ont été estimés avec la prudence nécessaire et sur la base de mutations immobilières connues à ce jour par nos Autorités communales.

Pour les recettes fiscales provenant des prestations en capital, compte tenu de leur volatilité, nous demandons au Conseil communal de les estimer avec retenue et précaution dans les prochaines prévisions budgétaires.

La péréquation financière des ressources et des besoins apporte une manne de plus de frs 275'120 au budget 2017. La prochaine réforme de l'imposition des entreprises, RIE III, pourrait provoquer une redistribution de ces recettes, probablement à la baisse pour notre Commune. La Commission financière demande dès lors au Conseil communal de suivre avec attention ce dossier afin d'anticiper au mieux une éventuelle diminution de ces contributions.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis positif sur le budget de fonctionnement 2017 et recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget proposé.

Budget d'investissements

Pour l'année 2017, le Conseil communal présente un ambitieux programme d'investissements pour un total de plus de 12 millions de francs.

Plusieurs dépenses prévues sont le report d'investissements déjà votés et non encore réalisés. Pour le reste, la Commission financière rappelle qu'il s'agit en l'état d'un budget d'intentions, chaque investissement devant faire l'objet d'un vote séparé devant l'Assemblée pour une approbation de chaque proposition d'investissements par le législatif communal.

La Commission financière signale toutefois qu'un tel volume d'investissements ne pourra pas se poursuivre dans cette même proportion pour les années futures, au risque de réduire à néant la capacité financière de notre Commune. La Commission financière souhaite donc une priorisation des investissements avec un meilleur étalement dans le temps. Les futurs budgets d'investissements devront être mis en relation avec la planification financière communale.

Néanmoins, pour cet exercice budgétaire, tenant compte du fait que plusieurs projets doivent encore être finalisés par le Conseil communal avant d'être soumis à l'approbation du législatif, la Commission financière donne un préavis positif sur ce budget d'intentions d'investissements 2017 qui se solde par un excédent de dépenses de frs 10'717'500 et recommande à l'Assemblée communale de l'approuver.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur ces objets.

→ A la question de **Mme Marguerite Friboulet** de connaître le chiffre sur la différence entre ce que coûte le service social de Sarine Ouest à la commune et la part que celle-ci verse au canton, **M. Jean-Noël Gendre** répond que c'est un pot commun qui est basé sur le nombre d'habitants. La nouvelle péréquation financière nous fait économiser des montants pour la participation à des organismes sociaux.

→ **M. Olivier Pillonel** a un problème avec le montant des honoraires d'études qui s'élève à CHF 515'000.00 et pense que l'Assemblée donne un chèque en blanc au Conseil communal qui prend un risque avec des études pour des projets qui pourraient ne pas se réaliser. Sa crainte également est que le montant budgété ne soit pas dépensé en totalité en 2017 et le montant restant se reporte l'année suivante. **M. le Président** répond que si un investissement est demandé à l'Assemblée pour un crédit d'études et que le projet n'aboutit pas, c'est la même situation à savoir que le montant du crédit sera quand même dépensé.

Il rappelle qu'actuellement la partie privée du projet du Clédard est en route, qu'il y a une pression du calendrier pour profiter de synergies possibles avec le promoteur. M. le Président confirme que le montant prévu pour les honoraires d'études sera dépensé en 2017 car si l'on manque la possibilité de se greffer au projet de Clédard avec l'étude des bâtiments communaux, les coûts seront beaucoup plus chers dans quelques années. **M. Jean-Noël Gendre** complète l'explication de M. le Syndic en confirmant que le Service des communes approuve notre démarche. Il y a aussi urgence à commencer les études de faisabilité pour mettre en place les structures de la petite enfance et des différents bâtiments communaux.

→ A la question de **M. Raphaël Bovier** de connaître le montant réellement dépensé en 2015 dans le budget des investissements, **M. Jean-Noël Gendre** répond que le budget des investissements de 14 millions est un budget d'intentions et seront dépensés que les montants qui ont été votés. Pour 2015, il précise que la somme de CHF 1.5 millions a été dépensée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur le budget 2017 en rappelant que concernant le budget d'investissements, il s'agit d'un budget d'intentions, chaque point devant faire ou ayant déjà fait l'objet d'un vote séparé.

Budget de fonctionnement (excédent de produits de CHF 57'090.00)

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2017 est accepté à la majorité (97 oui / 3 non / 8 abstentions).

Budget des investissements (excédent de dépenses de CHF 10'717'500.00)

Au vote à main levée, le budget des investissements 2017 est accepté à la majorité (80 oui / 18 non / 8 abstentions).

M. Jean-Noël Gendre remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et remercie la caissière communale pour son travail dans l'élaboration de ces budgets.

M. le Président remercie M. Gendre pour l'élaboration de ces budgets mais également ses collègues du Conseil communal.

Point 4 Règlement relatif à la distribution d'eau potable - modification eau de chantier

M. Jean-Noël Gendre présente cet objet à l'aide de documents sur le beamer.

Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Écureuil 110.

Cette modification ne concerne que l'article 21, traitant **de l'eau de construction**. Afin de ne pas continuer dans l'arbitraire par une facturation de l'eau de chantier dépendant des volumes SIA des constructions, cet article est modifié comme suit : Le montant facturé pour l'eau de construction est fixé en fonction du volume d'eau, en m³, consommé au tarif en vigueur et mesuré par un compteur mis à disposition sous la forme d'une location forfaitaire par la Commune au début du chantier sur toute sa durée. Ce même volume sera également utilisé pour facturer une contribution à l'utilisation des collecteurs EC. Le décompte est établi au terme du chantier. Des factures intermédiaires peuvent être émises pour les chantiers de longue durée, soit plus d'un an.

Pour la période hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars, le locataire du compteur doit garantir que celui-ci se trouve hors gel.

Une taxe unique pour la location et la pose du compteur sera facturée individuellement pour chaque compteur.

La feuille des tarifs sera adaptée comme suit :

1.1. taxe unique pour pose et location de compteur	CHF	200.00/pièce
1.2. prix du m ³ d'eau de chantier consommé	CHF	1.60/m ³
1.3 contribution à l'utilisation des collecteurs EC	CHF	0.50/m ³

M. le Président passe la parole à M. Stéphane Brodard pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Pt 4. Règlement relatif à la distribution d'eau potable – modification eau de chantier

La modification du règlement ne vise que l'article 21 concernant l'eau de construction.

Cette modification va mettre fin à une facturation quelque peu arbitraire se basant sur les volumes SIA des constructions et non sur leur véritable consommation.

Dorénavant, la facturation se fera sur la base des volumes d'eau (quantifiés en m³) consommés tant pour l'eau de chantier que pour l'utilisation des collecteurs EC. La mise à disposition de compteur, contre une taxe unique, permettra le calcul de la consommation.

La feuille des tarifs sera la suivante :

<i>1.1 Taxe unique pour pose et location de compteur</i>	<i>CHF</i>	<i>200.00</i>
<i>1.2 Prix du m³ d'eau de chantier consommé</i>	<i>CHF</i>	<i>1.60</i>
<i>1.3 Contribution, par m³ d'eau, à l'utilisation des collecteurs EC</i>	<i>CHF</i>	<i>0.50</i>

La Commission financière prévoit favorablement ce changement de règlement d'autant plus qu'elle entrevoit la possibilité de revenu supplémentaire pour la commune.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité (96 oui / 3 non) la modification de l'art. 21 du règlement relatif à la distribution d'eau potable ainsi que la feuille des tarifs y relative.

Point 5 Convention aménagement routier carrefour Ch. de la Gare et Rte d'Onnens

Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil 110.

M. le Président présente cet objet.

Engagement de la commune à l'égard du canton pour la réalisation d'un aménagement au carrefour de la route cantonale avec les routes d'Onnens et de la Gare.

Les évolutions réglementaires n'ont pas fini de produire leurs effets. En effet, la modification de l'affectation du Clédard a été mise à l'enquête publique sous la forme d'une révision partielle du PAL (Plan d'Aménagement Local). Lors de ce processus, la commune avait annoncé que cette révision concernait deux secteurs, à savoir le Clédard et la route d'Onnens. En 2014, lors du dépôt du dossier, les informations dont nous disposions nous permettaient avec sérénité de modifier l'affectation du secteur du Clédard. Par contre, nous savions que nous devrions réaliser une infrastructure avant la mise en chantier de la route d'Onnens. Des simulations avaient démontré ce qui précède. Ceci s'est avéré exact puisque la modification de l'affectation du Clédard s'est déroulée sans aucune difficulté.

Toutefois, lors de l'examen du PAD par les autorités cantonales, il s'avère que le carrefour mentionné ci-avant serait capable de supporter sans aucun aménagement le surplus de trafic engendré par le projet résidentiel, mais qu'il pourrait déjà être saturé lors de la réalisation du programme communal sur le site du Clédard. En effet, les exigences auraient évolué entre 2014 et 2016 au point que le service de la mobilité exige que la commune s'engage à réaliser l'aménagement (giratoire ou autres solutions) s'il devait s'avérer que le carrefour serait engorgé.

Pour la commune, le risque est minime puisque le programme communal du Clédard ne pourra se réaliser que lorsque le financement sera assuré. Pour cela, il faudra valoriser le terrain de la route d'Onnens. In fine, ceci correspond à la planification de la commune. Toutefois, l'engagement par la signature de la convention doit être pris aujourd'hui. L'investissement est de l'ordre de CHF 700'000.00 à CHF 800'000.00. A noter qu'une clé de répartition entre les générateurs de trafic que sont la Gare, le Clédard programme privé, le Clédard programme communal ainsi que la route d'Onnens a été trouvée. En conséquence, le coût pour la commune sera optimisé.

Ainsi, le Conseil communal vous soumet la demande de l'autoriser à signer la convention avec le canton. Il vous recommande de donner votre accord pour cet objet.

M. le Président passe la parole à M. Patrick Leimgruber pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Point 5. Convention d'aménagement routier au carrefour – ch. de la Gare et route d'Onnens

La convention représente l'engagement de la commune à réaliser un aménagement routier au carrefour - ch. de la Gare et route d'Onnens - au cas où le service cantonal des routes exigerait cette transformation en fonction de la saturation du trafic dans cette intersection.

En temps voulu, le projet lui-même ainsi que son financement seront soumis à l'assemblée communale. La convention mentionne un montant jusqu'à Frs 800'000.- qui devrait être réparti entre différents intervenants.

La Commission financière préavise favorablement cette convention par rapport à la capacité financière actuelle de la commune à réaliser cet aménagement et recommande son approbation.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité (97 oui / 1 non) cette convention pour l'aménagement routier d'un carrefour au Ch. de la Gare et Rte d'Onnens.

Point 6 Divers

M. le Président communique que l'administration communale sera fermée pendant la période des fêtes, du 27 décembre 2016 jusqu'au 3 janvier 2017, reprise le mercredi 4 janvier 2017. Il prie l'Assemblée de retenir les dates suivantes : loto des enfants le 8.12.2016 à 14h00, vente de sapins de Noël : vendredi 9.12.2016 de 14h30 à 18h00 devant la voirie (produit de la vente ira aux enfants de notre école afin de contribuer au financement des futurs camps scolaires), l'inauguration de l'Allée Jean-Tinguely le samedi 10.12.2016, le match aux cartes villageois le vendredi 13.01.2017 à 19h30, le Carnaval des enfants le vendredi 24.02.2017 avec un cortège à 17h00 et la mise à mort de l'Oscarabou et soirée festive à l'Aigle Noir. La prochaine Assemblée des comptes est d'ores et déjà fixée au mardi 23.05.2017 à 20h15 à l'Aigle Noir.

M. le Président donne des explications sur l'avancement de l'étude de la route de contournement dans notre village, notamment des discussions en cours avec le canton. Il rappelle qu'il y a 8 autres projets de contournement dans le canton et rien ne garantit aujourd'hui qu'ils seront tous réalisés.

→ A la question de **M. Robert Brügger** sur l'avancement du projet des parois anti-bruit, **M. le Président** répond qu'il s'agit d'une affaire du canton et non communale et qu'il doit se renseigner auprès du SPC.

→ **M. Christian Rossier** demande si, dans le cadre du projet du Clédard, le nom du « Clédard » sera conservé car s'il ne devait pas l'être, c'est un déni de mémoire pour les anciens car ce lieu fait partie de l'histoire du village. Il demande qui a l'autorité de changer le nom des rues car il y a eu récemment des changements sans que l'Assemblée en soit informée. **M. le Président** répond qu'il s'agit d'une compétence du Conseil communal et que chaque changement est soumis pour examen et approbation à la commission de nomenclature.

→ **M. Christian Rossier** demande qui prend en charge les frais pour les changements d'adresse. **M. le Président** répond que ce sujet sera discuté directement avec les personnes concernées.

→ **M. Christian Rossier** demande si des places visiteurs seront prévues pour le nouveau bâtiment communal au Clédard. **M. Martial Wicht** précise qu'il n'y aura aucune place en surface mais seulement en sous-sol.

- **M. Christian Rossier** trouve regrettable d'inaugurer une Allée quand bien même le chantier n'est pas terminé. **M. le Président** rappelle que nous profitons de l'année commémorative du 25^{ème} de Tinguely et des festivités associées pour inaugurer cette Allée et ceci permet également d'organiser des visites guidées pour montrer la complexité du chantier.

→ **M. Christian Rossier** trouve étonnant que la commune offre un apéritif à toute la population à la Chaumière alors que nous disposons d'un établissement communal à l'Aigle Noir qui était libre à la même date. **M. le Président** répond que l'apéritif est sponsorisé et pas à la charge de la caisse communale.

- **M. Jean-Jacques Friboulet** annonce deux magnifiques concerts prévus le week-end prochain à l'église de Neyruz et organisée par la Chanson du Moulin.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour la bonne collaboration. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, les membres des commissions communales, les bénévoles, le personnel communal de la voirie, de l'édilité, de la conciergerie, de la déchetterie, ainsi que les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée et de bonnes fêtes de fin d'année. Il clôt l'Assemblée communale à 22h55.

Le Président :
M. Martial Wicht

Le Secrétaire :
M. Christian Stucky